

## Lignes directrices concernant l'absentéisme scolaire



En vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, L.R.O. 1990, et du *Protocole concernant les maladies infectieuses*, le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex est tenu d'assurer la surveillance des maladies infectieuses ayant une incidence sur la santé publique. De même, les écoles de Windsor-comté d'Essex sont obligées de lui signaler les taux d'absentéisme de plus de 10 % attribuable à une maladie ou à une grappe de maladies.

Le Bureau de santé mènera une enquête pour s'assurer que la nourriture ou l'eau n'est pas à l'origine de la maladie, surveillera les symptômes et fournira des recommandations concernant la gestion et le suivi de la maladie.

**Les écoles peuvent utiliser la liste de vérification ci-dessous lorsque le taux d'absentéisme est élevé.**

| LISTES DE VÉRIFICATION |   |
|------------------------|---|
| √                      | <b>NOTIFICATION</b>   |
|                        | <p>Chaque jour où le taux d'absentéisme est élevé (&gt; 10 %), en informer le Bureau de santé par téléphone au 519 258-2146, poste 1420 ou 1444. Il faut être prêt à communiquer les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le nombre d'élèves et de membres du personnel malades;</li><li>• Le nombre total d'élèves et de membres du personnel dans l'école;</li><li>• L'âge et l'année d'études (s'il y a lieu) des élèves et des membres du personnel malades;</li><li>• Les symptômes (p. ex. diarrhée, vomissements, toux, congestion nasale, mal de gorge);</li><li>• Le lieu touché par la maladie dans l'immeuble (p. ex. cafétéria, salle de classe ou tout l'immeuble);</li><li>• Les activités et événements scolaires ayant eu lieu avant l'apparition de la maladie (p. ex. journée pizza, foire ou sortie scolaire).</li></ul>  |
|                        | En collaboration avec le Bureau de santé, l'école déterminera s'il faut communiquer avec les parents.   |
| √                      | <b>MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS</b>  |
|                        | Encourager les membres du personnel et les élèves à rester à la maison s'ils sont malades.  |
|                        | <p>Consulter le personnel d'entretien ménager pour rehausser les mesures de nettoyage des lieux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser des désinfectants à large spectre, surtout après une contamination par les matières fécales ou le vomi.</li><li>• Augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection dans l'école en prêtant une attention particulière aux surfaces touchées fréquemment (p. ex. poignées de porte, fontaines, mains courantes, boutons d'ascenseur, claviers et souris, dessus de table, comptoirs, jouets, équipement pour la sieste et salles de bain). Respecter la durée de contact recommandée (c.-à-d. le temps nécessaire à la désinfection) pour les désinfectants utilisés. (Lire le mode l'emploi sur l'étiquette.)</li></ul>   |
|                        | <p>Encourager les membres du personnel et les élèves à se laver les mains.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'assurer que les toilettes et les salles de classe dotées d'un lavabo ont de l'eau chaude courante et assez de savon et de serviettes de papier.</li><li>• Si on utilise du désinfectant pour les mains, s'assurer qu'il a une concentration d'alcool de 70 à 90 %. Vérifier la date de péremption.</li><li>• Demander au personnel et aux élèves de se laver les mains plus souvent et correctement, et d'adopter l'étiquette qui s'impose quand ils toussent et qu'ils éternuent. Il faut s'assurer de mettre les mouchoirs de papier à la poubelle, puis de se laver les mains.</li><li>• Informer le personnel que les élèves ont besoin de plus de temps pour bien se laver les mains (le temps qu'il faut pour chanter « Bonne fête »).</li><li>• Apposer des affiches sur le lavage des mains dans toutes les toilettes (vous pouvez vous les procurer sur notre site Web ou auprès de l'infirmière de la santé publique affectée à votre école).</li><li>• L'infirmière de la santé publique affectée à votre école peut tenir des séances de <i>Glow Germ</i> pour enseigner la bonne technique de lavage des mains. Appeler le Service des écoles saines au 519 258-2146, poste 1555, ou communiquer directement avec l'infirmière.</li></ul> |
|                        | Informers les membres du personnel et les élèves qu'ils ne devraient pas partager d'articles (crayons, stylos, bouteilles d'eau, etc.). S'il y a partage, il faut désinfecter les articles correctement entre chaque usage.   |

### Renseignements supplémentaires

- Soins de nos enfants : Le lavage des mains des parents et des enfants : [www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/handwashing](http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/handwashing).